

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)
Valais et Suisse . . . 6.50 3.25 2.-
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine . . . 11.- 5.50 3.-

Administration & Expédition :

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Les annonces et réclames sont reçues par l'Agence de publicité Louis MAYOR, 5, Boulevard James Fazy Genève et par l'Administration du « Journal. »

Annonces :

Canton Suisse Etranger
à la ligne ou son espace . . . 0.15 0.20 0.30
Réclames 40 cts.
Minimum d'insertion 1.- fr.

Pour renseignements et devis s'adresser à l'Agence de Publicité Louis MAYOR, 5, Boulevard James Fazy, Genève

Chaussures Suisses



En vente dans les Magasins de Chaussures

Etes-vous serré ?

dans vos chaussures ? Demandez mon prix-courant contenant environ 450 différents genres, et faites vos commandes après examen. Vous trouverez que nulle part vous avez autant d'avantages. Je garantis une qualité excellente et une chaussure seyant admirablement à prix modéré, j'offre :

Souliers de travail pour hommes, solides, cloués N° 40-48 » 7.8

Bottines p. messieurs, hautes avec crochet, cloués, olides « 40-48 » 9.-

Souliers de dimanche pour messieurs, élégants garnis « 40-48 » 9.50

Souliers de dimanche pour dames, élégants, garnis « 36-42 » 7.30

Souliers de semaine pour dames, solides, cloués « 36-42 » 6.50

Souliers pour garçons et fillettes « 26-29 » 4.30

H. Bruhlmann-Huggenberger, Maison de chaussures, Winterthour

CHER AMI

Jamais on n'a acheté si bon et si bon marché

Toute commande de fr. 6.- donne droit à un beau cadeau gratis

- 8 bobines de fil pour mach, 500 yards Fr. 2.
2 cache-corsets, pareil au trav. à la main » 2.
4 m. 5 toile pour es.-mains, demi-coton » 2.
1 beau corset avec buses Hercule » 2.
100 belles cartes postales illustrées » 2.
1 tablier à bretelles, 140 cm. de largeur » 2.
1 tapis pour commode, en couleur, 70/18, » 2.
140 boîtes d'allumettes » 2.
10 dz. de pinces et 1 corde à lessive 25 m. » 2.
8 gr. paq. de poudre à lessive avec prime » 2.
750 gra. de café perlé, 3 paq. de chicorée » 2.
1 pl. à laver et 2 paq. de poud. à lessive » 2.
20 mètres de lacets noirs » 2.
3 paires de bretelles Hercule » 2.
4 livres de sucre d'orge » 2.
10 mouchoirs de poche, brodés » 2.
7 pièces de toile pour es.-mains » 2.
1 kg. miel de fleurs hyg. la, av. cuillère » 2.
2 paires de chaussettes laine p. Messieurs » 2.
1 paire de bas en laine pour Dame, et 1 paire de smettes de feutre » 2.
20 écheve. de laine, noirs ou en couleurs » 2.
1 jupon de des. de lut. av volant et dent. » 2.
1 paire de caleçons tricot. pr. Monsieur » 2.
1 chemise de pour Monsieur » 2.
1 chemise pour Dame » 2.
1 chemise laine pour Dame, grande » 2.
1 chemise futaine pour Monsieur » 2.
3 beaux baromètres-maisonnettes » 2.
50 cartes doubles de félicitation pour le Nouvel-An jour de naissance et jour de fête, avec des ornements en fleurs et en or frs. 2.

Envoi par H. MAAG, Töss, 1, (Zurich).

Papeterie à 2 Frs.

contenant 100 feuilles de papier à lettres, 100 enveloppes, crayon, porteplume, bâton de cire à cacheter, 12 plumes d'acier, gomme à effacer, d'encre et du buvard. Le tout dans une boîte élégante et seulement pour 2 frs. 5 pour 8, 10 pour 15 frs. Franco, si le montant est envoyé d'avance, si non, contre remboursement.

Papeterie A. Niederhäuser Granges (Soleure).

En 2-8 jours

les goîtres et toutes grosseurs au cou disparaissent: 1 flac. à fr. 2.20 de mon savant-goîtreuse suffit. Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement bécarronnement et dureté d'oreilles, 1 flacon fr. 2.20.

S. FISCHER, méd. à Grab Appenzel Rh.-E.) 76

OFFICE DE BREVETS D'INVENTION

C. HUMBERT, ingénieur-constructeur, Rue Chanlepieule, 9 GENEVE. Si vous avez une INVENTION à faire protéger à l'ÉTRANGER ou en SUISSE demandez mon représentant par carte postale. Premières INFORMATIONS Gratis.

Union Industrielle

SOCIÉTÉ ANONYME Lausanne, Rue du Gd. Pont, 4 pour la prise de la mise en valeur de brevets d'inventions. Dépôt de dessins et marques de fabriques. Conseils techniques de premier choix. Correspondants dans tous les pays. Ingénieur, Directeur général N.L. 2089 H. Potterat. 27

MAISON V. MACCOLINI

Via Cesare Correnti, 7, Milan. MANDOLINES en palissandre et nacre Fr. 13, 15, 17, 19, 25 Qualité extra: Fr. 25, 30, 150 GUITARES; Fr. 7.50, 12, 15 à 100 Aristons, Flûtes, Clarinettes Demandez, avant de faire toute commande ailleurs, notre catalogue, No 23 qui est en voyé gratis.

Evian les Bains

A remettre un petit café, rue de la Touvière. S'adresser 24, Rue Nationale chez Mme Victor Pellissier.

Personnes intelligentes

Voyageurs, représentants, colporteurs, etc., trouve emploi supplémentaire

lucratif et durable. Convientrait aussi pour dames. S'adresser à case postale. H° 12936 Berne O. 10143.

Lot principal de 600000 francs en or ANNONCE DE FORTUNE LES LOTS sont GARANTIS par l'Etat

Invitation à la participation aux CHANCES DE GAIN aux grands tirages des primes garantis par l'Etat de Hambourg dans lesquels 9 MILLIONS 841,476 MARCS seront sûrement tirés.

Dans ces tirages avantageux, contenant selon le prospectus seulement 100000 billets, les LOTS suivants DOIVENT ÊTRE FORCÉMENT GAGNÉS en 7 tirages dans l'espace de quelques mois, savoir :

Table with 2 columns: Lot number and Amount. Includes 1st prize of 300,000 marks, 1st lot of 100,000 marks, etc.

La loterie contient en somme 48105 lots et 8 primes parmi 100000 billets, de sorte que presque la moitié des billets émis doit sûrement gagner. Les primes sont des gains additionnels, échelonnés dans chaque tirage au billet respectif qui sera tiré le dernier d'un lot principal conformément au règlement du prospectus.

Le plus gros lot possible du 1er tirage est de Mk 50000, celui du 2e tirage Mk 55000, 3e Mk 60000, 4e Mk 65000, 5e Mk 70000, 6e Mk 80000 et celui du 7e tirage final.

Mars 600000 soit fr. 750000. L'émission des billets se fait en billets entiers, demi et quarts de billets. Le demi, respectivement le quart de billet ne donne droit qu'à la moitié, respectivement qu'un quart de la somme gagnée par le numéro du billet.

J'expédie les billets, donnant droit au PREMIER tirage, officiellement fixé au prix net de: Francs 7.50 le billet entier 3.75 le demi-billet 1.90 le quart de billet.

Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiquées dans le prospectus OFFICIEL, qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue. Et Chaque commande peut se faire en un mandat postal ou contre remboursement. Frais de remboursement: 50 centimes.

En l'absence de l'époque rapprochée du tirage ou en cas de prié d'adresser les ordres immédiatement pendant jusqu'au 21 Novembre 1907 à toute confiance à Samuel HECKSCHER senior, Banquier à Hambourg. (Ville libre)

CÉSAR CALDI

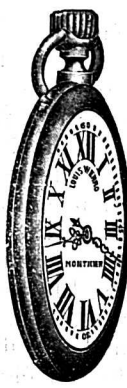
RUE CIRCONVALLATION DOMODOSSOLA

TANNERIE ET MANUFACTURE DE TIGES

5 à 20 francs par jour à tous Homme ou dame sans quitter emploi. Travail honorable, placement assuré. Très sérieux. Ecrire à Dupré, 24, rue Monthoux à Genève. 555

HANS SCHWARZ

ADRESSBUCH der SCHWEIZ für Handel, Industrie & Gewerbe AUSGABE 1907 in 2 Bänden Frs. 25.- Schweiz. Industrie-Verlag A.G. Klingenstrasse 42 Zürich.



LOUIS WERRO, Montilier près Morat Fribourg

Fabrique de montres de confiance fondée en 1896. Remontoirs ancrés, très solides et bien réglés, pour hommes et dames.

En nickel ou acier noir à Fr. 8.50, 9.50, 11.- et 12.- En argent contrôlé et gravé à Fr. 15.- 16.- 18.- et 20.- Chaque montre est munie d'un bulletin de garantie pour 3 ans. Envois franco contre remboursement. - Pas de vente par acomptes. Atelier spécial pour rhabillages de montres de tous genres; aux prix les plus bas. 752 On accepte en paiement les vieilles boîtes de montres or et argent.

Chauffage central

à eau chaude et à vapeur NOMBREUSES REFERENCES FABRIQUE DE MACHINES, FRIBOURG

Fabrique Suisse d'Accumulateurs, S-A à Olten

Capital action Frs. 500 000.-

ACCUMULATEURS

de tous genres et de toutes dimensions d'après un système ayant fait ses preuves Grand nombre de batteries installées depuis de longues années à l'étranger

LA TISANE FRANÇAISE

reconstituante des Anciens Moines

guérit radicalement toutes les maladies d'estomac, du foie et des intestins; gastrites, dyspepsies, digestions difficiles, etc.

Elle chasse la bile les glaires, les rhumatismes, les vices du sang et des humeurs. Cette bienfaisante, Tisane Française des Anciens Moines composé avec des plantes des Alpes et du Jura est dépurative, laxative, apéritive, antibillieuse fortifiante et antirhumatismale. Approuvée par la Société d'Hygiène de France.

Le flacon (avec brochure explicative) 4.50, par 3 flacons 12 francs. En vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal, DEROUX, pharmacien à Thonon-les-Bains, qui expédie franco. Dépôt à Sion, Pharmacie Pitteloud 316

EXPLOSIFS pour travaux en carrières, défoncements, etc.

Pétroclastite Westfalite de Gélatine Westfalite sûreté

Vente au détail

Max LORÉTAN représentant

Grenette - SION - Grenette L. 1868 M

LA MÉTRITE

est une des maladies les plus fréquentes chez la femme, celle qui ruine le plus sûrement sa santé, car elle engendre quantité de maladies réputées incurables.

La Métrite devient un véritable fléau et il n'est pas une femme qui ne soit exposée aux terribles conséquences de cette maladie. Il ne se passe pas de jour que vous n'entendiez parler d'opération toujours dangereuse, parfois inefficace.

Et vous Madame, qui depuis quelque temps vous étiolez, souffrez en silence perdez vos belles couleurs, avez-vous recherché la cause de vos souffrances?

IL NE FAUT PAS DESESPERER puisqu'il existe un remède simple et pas coûteux que l'on peut employer chez soi, sans rien changer à ses habitudes. Ce REMÈDE se nomme la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

Préparation à base de plantes, sans drogues, sans poisons, qui guérit toutes les Maladies intérieures de la femme: Métrites, Fibromes, Suites de couches, Hémorragies, Dieu m'avait mis sur l'heure pour soulager la circulation du sang, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Névralgies, souffrance de mes semelles, etc. Dernières paroles de l'abbé SOURY 1727-86

Notice et Renseignement confidentiels gratis Se trouve dans toutes les pharmacies de la Suisse Dépôt général pour la Suisse: Cartier & Jörin, droguistes, Genève.

25 Fr. PAR SEMAINE ET PLUS

peuvent être gagnés chez soi avec nos tricoteuses automatiques qui sont la PROPRIÉTÉ DE LA AUTOMATIC KNITTING MACHINE Co., Ltd. LONDON. Se méfier des tricoteuses frauduleuses. Demandez certificats et catalogues au représentant E. GUGY-JEANRENAUD, 3, Beauv.-Arts, NEUCHÂTEL. La plus haute récompense à l'exposition de Milan 1906.

Gratis est envoyé
dès ce jour au 31 Décembre
 le „Journal et Feuille d'Avis
 du Valais“ à tout nouvel abon-
 né pour l'année 1908

Bulletin politique

La situation politique au Portugal

La situation politique au Portugal est très tendue. On sait que le Parlement de ce pays a été dissous et que le premier ministre João Franco, président, en dictateur aux destinées de l'Etat. Mais il a contre lui toutes les forces politiques organisées du pays, régénérateurs, progressistes, dissidents, républicains. Cette concentration inédite et formidable ne poursuit qu'un but; la fin d'un régime dictatorial, qui, d'après elle, déshonore le Portugal. Les vieilles querelles semblent oubliées, les programmes mis provisoirement à l'écart; de part et d'autre on s'est imposé la trêve des divisions irréductibles, afin de courir sus à l'ennemi commun. Les frères ennemis ont fait leur serment d'Annibal. En dehors des chefs de parti, qui ont établi entre eux une alliance non pas l'inclination, mais de raison, tous les grands électeurs des villes principales mènent une campagne active contre le gouvernement. Dans les villages électoraux, en province, il y a ces chefs de clan politique qu'on appelle des « caciques », et qui disposent d'un nombre imposant de voix. Ces caciques sont tous — ou presque — inféodés aux partis régénérateur ou progressiste. On comprend, dès lors, que les cadres de l'armée électorale ne sont pas prêts à marcher en faveur de M. João Franco. Ne serait-ce pas une des raisons qui empêchent celui-ci de convoquer les collèges électoraux et d'affronter le scrutin? Sans compter que les républicains ont, dans ces dernières années, organisé dans les « paroisses » — c'est le nom que portent aussi les circonscriptions — des comités actifs de propagande électorale. De l'avis même des patris classiques, Lisbonne et Porto sont entre les mains des républicains.

Le chef actuel du bloc formé par les anciens partis monarchiques et des républicains, ligés contre la dictature, s'appelle M. Julio de Vilhena; c'est l'homme qui, à cette heure, est désigné pour succéder à M. João Franco comme chef du gouvernement. Interrogé au sujet de son programme, M. Julio de Vilhena a fait les déclarations suivantes:

« Il faut, avant tout, mettre fin à la dictature. Tous les partis sont d'accord pour montrer à M. João Franco que le pays proteste contre son gouvernement. Nous organiserons une grande manifestation, le 2 janvier prochain, une manifestation pacifique, afin d'assurer le triomphe des idées libérales. Le 2 janvier, également, nous avons l'intention de tenir un congrès politique. Nous y affirmerons les vœux de la nation: la réforme de la Constitution, de l'administration.»

Dans un article sensationnel, au lendemain presque de la nomination comme chef de parti de M. de Vilhena, le journal « O Popular » disait qu'il fallait que les électeurs fussent convoqués avant le 2 janvier, sinon il y aurait une catastrophe. Il avait été question de faire les élections en dehors du gouvernement, des élections blanches qui donneraient à M. Franco la mesure de sa popularité et de sa force. Ce projet a rencontré beaucoup d'objections. Celui qui semble adopté consisterait à réunir un congrès tous les députés de la Chambre dissoute avec les pairs du royaume.

Quoi qu'il en soit, la situation est très grave. Le Portugal traverse une des crises les plus aiguës qu'il ait jamais connues. La dictature ne saurait se prolonger sans amener de désastreuses perturbations.

Lisbonne, 19. — En présence des dernières publications et des controverses des journaux, le « Popular » organe de M. de Vilhena, chef des régénérateurs, déclare que l'idée de manifestations politiques projetées pour le 2 janvier a échoué.

Il ajoute que cette bonne intention de M. de Vilhena est passée à l'histoire.

CONFEDERATION

La votation de la loi militaire

La vérification officielle du résultat total de la votation fédérale du 3 novembre donne comme nombre des électeurs à cette date 809,916; bulletins valables 597,558; oui 329,953; non 267,605; majorité acceptante 62,348.

Un échec du pangermanisme

On apprend que la direction du deuxième arrondissement des chemins de fer fédéraux, faisant droit aux multiples réclamations des populations de la région, formulées notamment par M. Virgile Rossel au Conseil national, a ordonné de franciser les inscriptions des trains allant de Bienne à la Chaux de Fonds; le mot

« uber » sera remplacé par celui de « viâ » Les nouvelles plaques sont actuellement en fabrication.

De même, à Glonellier, l'inscription française « Salle d'attente », remplacera l'inscription allemande.

En outre, l'administration fera une propagande en vue de recruter des jeunes gens dans la partie française du deuxième arrondissement, pour le service des bureaux et des trains.

Les chefs de gare ont reçu comme instruction de compléter leur personnel, au fur et à mesure des vacances, par des éléments de langue française.

Le bouquetin en Suisse

On sait que le bouquetin a pour ainsi dire complètement disparu de nos Alpes, où on le trouvait jadis assez fréquemment. Un article de la loi fédérale sur la chasse dispose que la Confédération cherchera à acclimater des bouquetins dans des districts fermés à la chasse. Le législateur aurait bien dû, par la même occasion, indiquer les moyens de s'y prendre, car tous les essais tentés jusqu'ici par l'administration fédérale ont malheureusement échoué.

L'initiative privée obtiendra peut-être de meilleurs résultats. Une nouvelle tentative faite, dans ces dernières années, par un particulier du canton de Schwytz, paraît avoir été couronnée de succès. Tout récemment, l'administration du parc Pierre-et-Paul, à St-Gall, a tenté une expérience analogue et n'a reculé devant aucun sacrifice pour se procurer des bouquetins de race pure et leur fournir les soins nécessaires. Elle espère pouvoir fournir de temps à autre, dans quelques années, pour le repeuplement des districts francs, des sujets provenant de son élevage. Mais les dépenses sont élevées et l'administration du parc a adressé au Conseil fédéral une demande de subvention. D'autre part, le canton de Vaud a présenté une demande analogue, en vue d'introduire le bouquetin dans son district franc des Diablerets-Muveran.

Indépendamment du texte formel de la loi, le Conseil fédéral reconnaît l'intérêt qu'il y aurait à réacclimater le bouquetin dans les Alpes. Aussi propose-t-il à l'Assemblée fédérale d'inscrire, dans ce but, au budget de 1908, un crédit de fr. 6000. Et puisque l'on demande de différents côtés à la ligue du Heimatschutz de chercher à sauver de l'extermination totale les quelques aigles qui nous restent — au moins dans les montagnes — cette utile société pourrait également s'intéresser au sort du bouquetin.

Ce superbe animal ne se trouve plus guère en Europe que dans les Alpes vaudoises du Piémont. Le parc royal de Gressoney en compte environ 300 exemplaires, qui sont entourés de soins jaloux. Mais le bouquetin apporté à se reproduire en Suisse, une regrettable mauvaise volonté.

Assurance contre la grêle

Le Conseil fédéral a décidé de bonifier à 20 cantons qui ont supporté en 1907 des dépenses pour l'encouragement de l'assurance contre la grêle, la moitié de leurs débours, pour polices et contributions en faveur des primes aux assurés. Ces bonifications se montent pour le canton de Berne à fr. 29,382, Fribourg fr. 3,821, Vaud fr. 9,523, Neuchâtel fr. 8,530, Genève fr. 9,111, Valais fr. 232.

Convention internationale

Le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales la ratification de l'acte additionnel de la convention de Bruxelles relative au traitement des sucres.

Le goitre en Suisse

On écrit, sous ce titre, au « Journal de Genève »:

Le Conseil fédéral propose d'accorder au comité qui s'est donné pour tâche d'étudier les causes du goitre en Suisse, un subside de 5000 francs pour l'année 1908. Ce comité est composé des savants les plus éminents de notre pays. Quelques membres des Chambres fédérales en font également partie.

Dans son bref exposé, à l'appui de la demande de subvention, le Conseil fédéral constate que le goitre est une des maladies les plus répandues dans notre pays. Et cette maladie n'intéresse pas seulement les médecins; elle mérite que l'on s'en préoccupe au point de vue national, surtout en ce qui concerne l'armée. En effet, les relevés statistiques basés sur l'examen médical des recrues établissent que, de 1901 à 1905, sur 40,736 jeunes gens définitivement libérés du service, 6,922 l'ont été pour cause du goitre. Cela représente plus de 14 pour cent. On peut donc dire que le goitre a pour conséquence un affaiblissement notable de notre force défensive, et le pays a tout intérêt à ce qu'on étudie exactement les causes de cette maladie, pour que l'on puisse la combattre efficacement.

L'Assemblée fédérale votera certainement le subside proposé. Il est regrettable seulement que l'initiative d'une étude approfondie des causes du goitre n'ait pas été prise depuis longtemps et par le Conseil fédéral lui-même.

La peste en Algérie

Les ports d'Oran, Philippeville et Bône (Algérie) sont déclarés contaminés par la peste. Sont en conséquence applicables aux provenances de ces circonscriptions les dispositions des articles 33 à 35 sur la surveillance des voyageurs au lieu d'arrivée et les articles 37 à 48 concernant les bagages et les marchandises de l'ordonnance susvisée.

VALAIS

GRAND CONSEIL

Séance de mardi, 19 novembre.

Présidence de M. Maurice de Werra.

Elections au Tribunal cantonal

Le premier objet à l'ordre du jour porte l'élection de 2 juges au Tribunal cantonal en remplacement de MM. Clémentz, décédé, et Jos. Ribordy, démissionnaire.

Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un juge en remplacement de M. C. Clémentz. M. le Dr. G. Lorétan est élu au premier tour par 91 suffrages sur 100 bulletins rentrés; c'est à dire à la presque unanimité.

Par contre, plus difficile est l'élection du deuxième juge, qui nécessite trois tours de scrutin. Au premier tour, M. Jean-Charles de Courten, juge instructeur de Sion, arrive en tête avec 41 suffrages sur 103 bulletins rentrés (majorité 52); viennent ensuite M. J. Roten, avocat, 15 voix; M. A. Graven, greffier du tribunal cantonal, 11 voix; Jean Anzevai, 10 voix; il y a quelques voix éparses.

Au deuxième tour, M. J.-C. de Courten n'obtient que 38 voix; M. A. Graven arrive à 37; J. Roten, 18; il y a quelques voix éparses.

Le troisième tour réserve une surprise, M. Alexis Graven arrive en tête avec 61 suffrages sur 101 bulletins rentrés; M. de Courten obtient 35 voix; J. Roten 2.

M. Alexis Graven est donc élu juge au Tribunal cantonal.

Election du vice-président du tribunal cantonal

Le scrutin est ouvert pour l'élection du vice-président du tribunal cantonal en remplacement de M. C. Clémentz.

M. le Dr G. Lorétan est élu par 65 voix sur 95 bulletins rentrés.

L'assermentation des nouveaux juges au Tribunal cantonal aura lieu à la séance de demain.

Caisse hypothécaire et d'épargne

Il est donné lecture d'un message du Conseil d'Etat accompagnant un projet de décret modifiant l'art. 5 du décret du 24 avril 1895 concernant l'établissement d'une Caisse hypothécaire et d'épargne.

Ce décret porte, que vu les conditions du marché financier, le taux de l'intérêt pourra momentanément être porté au 4 1/2%. Renvoyé à une commission de cinq membres.

Chemin de fer Brigue-Naters

Il est donné lecture d'un deuxième message concernant une demande de concession pour l'établissement d'un chemin de fer électrique de Brigue à Naters. Renvoyé à la commission chargée de l'examen des autres demandes de concession.

Approbation de la vente du chantier du Bouveret

Un troisième message du Conseil d'Etat soumet à l'approbation du Grand Conseil la vente, à la commune de Port-Valais, du chantier du Bouveret. Le terrain de ce chantier servira à l'établissement d'un quai le long du lac avec promenade publique.

Loi sur la répartition du produit des forces hydrauliques

MM. R. Mério et Cathrein rapportent sur la loi concernant la répartition du produit des concessions de forces hydrauliques, adoptée en premiers débats le 28 mai 1907.

Nous avons le plaisir de publier le rapport présenté par notre confrère M. Mério:

« La commission que votre bureau a chargée de l'examen en seconds débats de la loi complétant l'art. 2 de la loi sur la répartition du produit des concessions de forces hydrauliques, composée de MM. de Preix, Cathrein, Anzevai, S. Troillet et Mério, s'est réunie mercredi dernier à l'hôtel du gouvernement.

Elle a pris connaissance du texte de la loi additionnelle qui vous est soumise, acceptée en premiers débats le 28 mai dernier et en propose d'emblée l'entrée en matière, sous réserve de quelques observations d'ordre général que la commission croit devoir vous présenter.

« La nécessité de l'adoption de la présente loi ressort de ce fait que jusqu'ici les communes n'étaient pas d'accord sur l'application du produit de la vente des forces hydrauliques. La plupart des communes versaient ce produit à la 1re catégorie; tandis que d'autres l'appliquaient à la 2e cat. Ces divers modes d'application qui ne laissaient pas de présenter des inconvénients, exigeaient que cette situation fut régularisée. C'est la raison d'être de la présente loi.

« Il est hors de doute, ainsi que l'affirmait le rapport de la commission des premiers débats, présenté par M. F. Troillet, que le produit de la concession des forces hydrauliques doit, en toute justice, être avant tout appliqué aux dépenses de la 1re catégorie comme correspondant des dépenses très grosses parfois nécessitées par l'endiguement des rivières et des torrents et par l'entretien de ces ouvrages (travaux).

« Le rapport justifiait ces affectations en disant qu'il n'était pas juste de laisser à la première catégorie toute la charge des travaux de diguement des rivières et torrents, et d'appeler la seconde catégorie à partager avec elle l'importante ressource que procurent à nos communes ces mêmes rivières et torrents, sans aucun égard aux charges qu'ils créent; que la justice et l'équité réclament, au contraire, impérieusement que le bien que nos cours d'eau nous apportent soit d'abord appliqué à prévenir et à réparer le mal qu'ils peuvent nous faire et que trop souvent ils nous font; et qu'ensuite seulement, si pour venir en aide à la seconde catégorie, l'on veut enlever à la première une partie de ce que l'obligement devrait entièrement lui revenir, l'on

applique la répartition prévue par le projet du Conseil d'Etat. — La commission, dans cette mesure, et pour venir en aide à la seconde catégorie, dans certaines communes, parfois lourdement chargées, peut y donner et y donne volontiers la main. —

« Votre deuxième commission fait siennes ces considérations marquées au coin du bon sens et de l'équité et conclut dans le même sens, en se permettant d'émettre les vœux suivants:

« 1° Que l'Etat fasse dresser un état complet de toutes les concessions de forces hydrauliques octroyées jusqu'ici et du produit de leur vente.

« A ce propos il est revenu à la commission que des bourgeoisies avaient encaissé pour elles seules, des sommes relativement considérables provenant de la vente de concessions de forces hydrauliques.

« 2° Le Conseil d'Etat est donc invité à faire une enquête sur la question de savoir si, dans l'une ou l'autre commune, le produit des concessions de forces hydrauliques n'a pas été versé dans la caisse bourgeoise et à prendre éventuellement les mesures nécessaires pour que ce produit fasse retour à la caisse municipale. »

Le Conseil d'Etat déclare accepter ces deux postulats de la commission qui sont votés par le Grand Conseil. La loi est ensuite votée en seconds débats. Elle porte un article unique ainsi conçu:

« Le produit des concessions des forces hydrauliques est appliqué avant tout aux dépenses incombant à la première catégorie pour le diguement et l'entretien de la correction des rivières et des torrents.

« Le surplus est réparti annuellement entre les deux catégories prévues à l'article 2 de la loi précitée sur la répartition des charges municipales, dans la proportion du taux de l'impôt de chacune de ces deux catégories. »

Loi sur le colmatage

La discussion est reprise au sujet de l'art. 12 dont l'adoption avait été ajournée ensuite d'une proposition de M. H. de Torrenté demandant que MM. les députés aient en mains le texte imprimé des diverses propositions émises. Les mêmes orateurs qu'à la séance de lundi prennent la parole; et après un échange de vue très complet permettant de résoudre nettement la question posée à cet article épineux, ce dernier est adopté dans la teneur suivante:

« Art. 12. — Le soin d'établir ce partage est confié au Conseil communal ou à la direction du consortage.

« Dans ce cas, le Conseil communal ou la direction du consortage procédera en outre au transfert des gages hypothécaires ainsi qu'à l'attribution des parcelles remanées entre les créanciers gagistes. Les hypothèques grevant les immeubles cédés passeront, en conservant leur rang, sur les immeubles cédés en échange.

« Si plusieurs propriétés sont réunies en un seul mas, les hypothèques et autres charges immobilières sont reportées de plein droit sur une surface de la nouvelle propriété ayant une valeur équivalente à l'ancien immeuble hypothéqué.

« Les dispositions de ce partage et de ce transfert sont rendues publiques de la manière indiquée à l'art. 7.

« Le recours au Conseil d'Etat est réservé, et il doit être exercé dans les trente jours dès la publication du procès-verbal dans le « Bulletin officiel ».

« Lorsque ce partage et ce transfert sont devenus définitifs, un double du procès-verbal de ces opérations sera déposé dans les Bureaux des hypothèques respectifs et les modifications seront inscrites d'office et gratuitement dans les registres publics. »

La loi sur le colmatage est ensuite votée dans son ensemble à l'unanimité, en seconds débats.

Loi sur les affiches-réclames

A la session de mai on avait suspendu le vote sur l'ensemble du projet de loi sur les affiches-réclames à la suite d'une lettre de la société suisse « Heimatschutz » disant que cette dernière avait l'intention de soumettre à tous les cantons un projet de loi type pour la réglementation des affiches-réclames. On avait aussi, au dernier moment proposé des modifications aux art 3 et 7.

La commission déclare qu'elle a pris connaissance du projet du « Heimatschutz » mais qu'il n'y avait pas lieu d'en tenir compte étant donné le fait qu'il n'apporte rien de nouveau.

L'art. 3 est adopté dans la teneur suivante: « Art. 3. — Sauf l'exception prévue à l'article suivant toute affiche est assujettie à un droit de timbre de 5 francs par année et par m2 ou fraction de m2. »

Rappelons que l'art. 4 dit: « les affiches sur papier simple, d'une superficie ne dépassant pas un mètre carré, placées à titre temporaire, pour une durée inférieure à 8 jours, sont assujetties à un timbre fixe de 20 centimes par exemplaire.

« Celles qui sont destinées à être exposées pendant plus de 8 jours, paient un droit de timbre de 50 centimes pour une durée de 8 jours à un mois, et d'un franc pour chaque mois en sus. »

L'art. 7 énumère les affiches qui ne sont soumises à aucun droit de timbre; ce sont: les affiches émanant des autorités fédérales, cantonales et communales, celles relatives à l'exercice des droits politiques des citoyens; les horaires, affiches de chemins de fer, de bateaux à vapeur et d'autres sociétés et compagnies de transport qui ont leur siège ou une succursale dans le Canton, moyennant que ces horaires ne renferment pas des objets étrangers à l'industrie de ces sociétés et compagnies.

« Les affiches apposées dans l'intérêt exclusif du public et sans aucun but de réclame

(poteaux indicateurs, avis signalant un danger, etc.)

« Les affiches apposées sur un bâtiment ou sur un véhicule et ne portant que l'indication exclusive du commerce ou de l'industrie exploitée par le propriétaire (enseignes, omnibus d'hôtel, etc.)

« Les affiches apposées dans l'intérieur des hôtels, des magasins, cafés, etc. relatives au commerce ou à l'industrie qui y est exercé, à la condition qu'elles ne soient pas visibles de l'extérieur.

« Il en est de même de toutes les affiches placées à l'intérieur de tout édifice privé.

« Les affiches placées à l'extérieur d'un bâtiment privé et indiquant les produits vendus dans l'intérieur d'un établissement ou d'un magasin. »

L'article 7 est voté.

On sait que la loi interdit toute affiche, annonce ou réclame qui choquerait l'esthétique ou déparerait le paysage.

La loi est adoptée en deuxième débats sans opposition.

* * *

Séance de mercredi, 20 novembre.

Présidence de M. Maurice de Werra, président.

Assermentation

A l'ouverture de la séance, il est donné lecture de lettres de MM. G. Locrélan et A. Graven, remerciant la Haute Assemblée de la confiance qu'elle leur a témoignée en les appelant aux fonctions de juges au tribunal cantonal et déclarant accepter ces fonctions.

On procède ensuite à l'assermentation de M. A. Graven, M. le président lit la formule solennelle du serment à laquelle M. Graven répond d'une voix ferme et « grave »: « Je le jure ». Le bureau du Grand Conseil est délégué, auprès de M. le Dr G. Lorétan, retenu chez lui par une indisposition, pour procéder à son assermentation.

Recours en grâce

Le Grand Conseil examine un dernier recours en grâce; c'est celui du déchu Gischig Christian, condamné par le tribunal de Brigue à huit ans de réclusion pour faux et abus de confiance. Ce recours est rejeté.

Concessions de chemins de fer

Il est donné lecture d'un message concernant des demandes de concession pour deux lignes aboutissant à Tannay l'une par Neuvilly-Vouvry et l'autre par Villeneuve-Bouveret ainsi que d'une ligne Vouvry-Cornettes de Bise. Bien que le tracé de ces deux premières lignes soit assez rapproché et que de l'avis d'une partie des concessionnaires, l'établissement de l'une devrait empêcher la construction de l'autre, le Conseil d'Etat estime qu'elles sont toutes les deux faisables et propose en conséquence au Grand Conseil d'accorder toutes ces concessions sous les réserves habituelles: nomination d'un membre du conseil d'administration par l'Etat du Valais, tarif réduit pour les populations indigènes, etc. Renvoyé à la commission des pétitions.

« Art. 12. — Le soin d'établir ce partage est confié au Conseil communal ou à la direction du consortage.

« Dans ce cas, le Conseil communal ou la direction du consortage procédera en outre au transfert des gages hypothécaires ainsi qu'à l'attribution des parcelles remanées entre les créanciers gagistes. Les hypothèques grevant les immeubles cédés passeront, en conservant leur rang, sur les immeubles cédés en échange.

« Si plusieurs propriétés sont réunies en un seul mas, les hypothèques et autres charges immobilières sont reportées de plein droit sur une surface de la nouvelle propriété ayant une valeur équivalente à l'ancien immeuble hypothéqué.

« Les dispositions de ce partage et de ce transfert sont rendues publiques de la manière indiquée à l'art. 7.

« Le recours au Conseil d'Etat est réservé, et il doit être exercé dans les trente jours dès la publication du procès-verbal dans le « Bulletin officiel ».

« Lorsque ce partage et ce transfert sont devenus définitifs, un double du procès-verbal de ces opérations sera déposé dans les Bureaux des hypothèques respectifs et les modifications seront inscrites d'office et gratuitement dans les registres publics. »

La loi sur le colmatage est ensuite votée dans son ensemble à l'unanimité, en seconds débats.

M. H. Bioley, chef du Département de l'Intérieur répond:

« A la suite des cas signalés par l'interpellant le Conseil d'Etat avait déjà fait procéder à une enquête au sujet de la recherche des responsabilités encourues par les vétérinaires de frontière et par le vétérinaire d'arrondissement, M. Amherdt; M. le député Jacques de Riedmatten, de Sion, dont on connaît la compétence dans toutes les questions agricoles fut chargé de cette enquête délicate et difficile. Il s'en est acquitté d'une manière très consciencieuse et présente un rapport circonstancié des faits. »

M. Bioley donne lecture de ce rapport: Onze bœufs italiens, achetés par les frères Seiler à Zermatt arrivaient en gare de Viège après avoir passé la nuit du 9 au 10 octobre à Domodossola. Ces bœufs avaient été déclarés sains par le vétérinaire de frontière. Or à Viège M. Amherdt constata qu'un de ces animaux était atteint de la fièvre aphteuse. Avec toutes les précautions nécessaires les bœufs furent dirigés sur Zermatt. Là celui qui était malade fut immédiatement abattu et les autres furent isolés dans une écurie éloignée que MM. Seiler possèdent à Taesch. Malgré toutes ces précautions, quelques jours plus tard des cas de fièvre aphteuse furent constatés à Taesch et à Zermatt. Grâce à d'énergiques mesures prises pour enrayer les progrès de l'épizootie, cette dernière ne s'étendit heureusement pas.

A ce propos, le vétérinaire Amherdt a été critiqué pour avoir laissé transporter les bœufs italiens à travers le district de Viège après qu'il eut reconnu que l'un d'eux était atteint de fièvre aphteuse.

M. de Riedmatten, dans son rapport, estime que M. Amherdt a fait ce qu'il aurait dû faire. Il était impossible en vertu de la convention avec l'Italie, de refouler sur le territoire italien ces bœufs; car ils avaient été reçus comme sains par le vétérinaire suisse; quant à les abattre à Viège, le danger de propagation de l'épizootie aurait été plus grand encore; car pour les conduire à l'abattoir, il aurait fallu les faire traverser un certain trajet. Entre deux maux il fallait choisir le moindre. Il eût été évidemment plus grave si l'épizootie avait éclaté à Viège qu'au fond de la vallée.

Il y a tout lieu de croire que la haute fièvre sur le vétérinaire de frontière qui n'aurait pas examiné assez sérieusement les animaux de passage. Le fréquence de l'importation de la fièvre aphteuse en Valais par du bétail provenant de l'Italie est un indice probant que le service vétérinaire à la frontière devrait être

fait plus sévèrement. En conséquence M. de Riedmatten conclut en invitant le Conseil d'Etat à faire des représentations énergiques auprès du Dt fédéral de l'agriculture afin que la visite du bétail à la frontière soit faite plus minutieusement. Il y aurait lieu également d'établir une écurie d'isolement à Brigue et de faire construire des abattoirs à proximité des gares.

M. F. Burgener, tout en remerciant le Conseil d'Etat des explications fournies et en reconnaissant que le rapport de M. J. de Riedmatten relate exactement les faits, dit que le vétérinaire Amherdt aurait dû dans le cas donné, avant de prendre une décision se renseigner auprès du Département de l'Intérieur ou auprès de l'autorité fédérale compétente. A quoi M. Biolley répond que cette manière de procéder par des pourparlers, en retardant l'abattage du bétail infecté n'aurait fait qu'augmenter le danger d'extension de l'épizootie. D'autre part M. Amherdt était le mieux placé pour juger de la situation. M. Biolley ajoute que le Conseil d'Etat a déjà adressé une requête auprès du Dt fédéral de l'agriculture dans le sens indiqué par M. de Riedmatten; mais il ne se refuse pas à faire une nouvelle démarche plus pressante.

Budget — Récapitulation et balance

On reprend l'examen du budget: récapitulation des recettes et des dépenses. Le budget modifié par le Grand Conseil présente un excédent de dépenses de fr. 107,692 au lieu de fr. 115,387; ce qui résulte des changements que nous avons signalés au cours de la discussion.

Le budget d'Etat pour 1908 est ensuite adopté dans son ensemble.

Postulats de la commission du budget

Avant de résigner ses fonctions, la commission invite le Conseil d'Etat à présenter un projet de loi réglant la participation de l'Etat à l'établissement des infirmeries et hôpitaux de district, conformément aux dispositions des art. 19 et 20 de la nouvelle constitution.

A ce propos, M. H. Seiler, président de la commission, fait un long discours dans lequel il invoque les grands principes d'humanité, en disant, bien à tort, qu'en Valais, nous sommes très en retard des autres cantons sous le rapport des œuvres de bienfaisance.

M. Couchepin, président du Conseil d'Etat, déclare accepter le postulat de la commission. Par contre il s'élève, avec raison, contre les reproches que M. H. Seiler semble vouloir adresser au Conseil d'Etat. Si l'on reste encore beaucoup à faire dans le canton au point de vue des œuvres de bienfaisance, il n'est pas juste de dire que rien n'a été fait jusqu'ici. Ainsi qu'il résulte d'une étude de statistiques récentes, le Valais possède un nombre considérable d'institutions de bienfaisance. Sion à elle seule n'en a pas moins de 120: « Nous sommes tous, dit M. Couchepin, animés des sentiments humanitaires et prêts à donner la main aux institutions de bienfaisance pour autant que le permettent les disponibilités de notre ménage cantonal. »

La commission formule également le vœu que le Conseil d'Etat veuille à ce que les crédits votés par le Grand Conseil, soient autant que possible appliqués la même année.

Les deux postulats de la commission sont adoptés.

Traitement des officiers d'état-civil

Les officiers d'état-civil reçoivent actuellement un traitement de fr. 0,16 par tête de population de leur arrondissement. Toutefois le maximum de leur traitement ne peut dépasser fr. 600. Il en résulte que dans les trois communes populaires de Sion, Martigny et Bagnes, le taux par tête de population est par le fait limité. Le Conseil d'Etat présente un projet de décret disant que le chiffre maximum de traitement fixé par la loi du 21 novembre 1878 est supprimé.

M. Eugène de Lavallaz propose de ne pas entrer en matière sur ce décret et d'inviter le Conseil d'Etat à présenter un autre projet prévoyant l'amélioration du traitement de tous les officiers d'état-civil en revenant par exemple au taux de fr. 0,20 par tête de population comme cela existait antérieurement à la loi de 1878.

M. H. Biolley dit que le Conseil d'Etat serait le premier à donner la main à la proposition de M. de Lavallaz en ce qui concerne le second point; mais il ne faut pas oublier que ce sont les communes qui ont fait abaisser à fr. 0,16 par tête de population, le traitement des officiers de l'état-civil. En tout cas, la proposition de M. de Lavallaz ne doit pas empêcher de voter l'entrée en matière sur le décret présenté.

On passe au vote sur l'entrée en matière qui est rejetée à une grande majorité.

Caisse hypothécaire et d'épargne. Le décret portant à 4 1/2 pour cent le taux des prêts de la caisse hypothécaire est adopté en premiers débats avec l'adjonction d'un art. 2 disant: «Le présent décret n'étant pas d'une portée permanente, entre immédiatement en vigueur.»

Demain, vote en seconds débats, l'urgence ayant été déclarée.

Divers

Il reste encore quelques tractanda qui ne peuvent être liquidés; les uns comme la loi sur le timbre, le décret concernant la caisse hypothécaire et d'épargne, les pétitions sont renvoyés à demain. Les deux importants projets de loi électorale et de loi forestière seront discutés en premiers débats à la session prorogée que le Grand Conseil décide de tenir à une date à fixer par le Conseil d'Etat et qui sera, selon toute probabilité, en fin février ou au commencement de mars. Une commission de 9 membres est chargée de l'examen de la loi électorale qui doit entrer en vigueur par

les élections de l'automne 1908, et une commission de 7 membres examinera la loi forestière.

Demain, clôture de session.

Sion — Cours de retardataires

Mardi matin a commencé à Sion un cours de répétition pour les retardataires du bataillon 89 (Haut-Valais). Ce cours qui durera jusqu'au 6 décembre, donne un peu d'animation à notre paisible cité séduisante.

Cabane alpestre

La section Monte-Rosa (valaisanne) du C. A. S. va incessamment adjoindre les travaux de construction d'une nouvelle cabane au fond du Val des Dix, près du glacier de Darand. Le devis s'élève à fr. 10,000. Sauf imprévu, l'inauguration de cette cabane aura lieu le 1er août 1908.

Accident mortel

Un ouvrier occupé à la Raspille à un travail de défoncement, a été surpris par un éboulement de terrain et tué instantanément.

Société séduisante d'agriculture

Les membres de la Société séduisante d'agriculture sont informés que la distribution annuelle des prix a été fixée au dimanche 24 novembre courant. Réunion au local de la Société à une heure et demie et départ en cortège pour la Planta.

Après la distribution, réunion familiale à la salle de la Société vinicole.

Sion — L'Harmonie municipale

Selon ses traditions habituelles, la Société de Musique « l'Harmonie municipale » fêtera dimanche le 24, la Ste-Cécile. Elle envoie à cette occasion un appel à tous ses membres passifs et honoraires et les prie de bien vouloir les accompagner à l'office divin. Un banquet des plus familiaux clôturera cette journée. — Prière de s'inscrire chez M. E. Géroudet. Le comité.

Sembracher — Gros incendie

Dimanche soir, aux environs de minuit, un incendie a complètement réduit en cendres 10 raccards, soit granges bondées de fourrages et de grains. Le sinistre a éclaté au lieu dit: Au sommet du pré de foire, à Sembracher.

Un seul propriétaire, paraît-il, était assuré.

Certains indices font supposer qu'il s'agit d'une main criminelle.

Une enquête s'instruit.

Sauvage agression

Dimanche, vers les dix heures du soir, un ouvrier du nom de Soleillard F. fut assailli dans la forêt de Finges et affreusement frappé à coups de cailloux et de couteau. Il resta évanoui dans une mare de sang jusqu'à 3 heures et demie du matin.

Il ne put donner que quelques signalements vagues de l'agresseur au gendarme Beytrison, de poste à Finges, lequel, après maintes recherches, parvint à découvrir et à arrêter le bandit. C'est un ouvrier italien travaillant pour les travaux d'irrigation qu'on exécute au Rhône.

Condamnation

Le tribunal de première instance de Monthey avait condamné dernièrement les nommés Monasera à un an, Aymo, père, à deux ans, et Aymo fils, à cinq ans de prison pour un meurtre commis en novembre 1906 à Troistorrens sur la personne d'un Italien. La Cour d'Appel, dans sa séance du 15 novembre, a confirmé le jugement de première instance.

Constructions en béton armé

On nous écrit: Cette année, les deux communes de Chippis et Viège, pour faire face à l'augmentation de population provenant de leur développement industriel, ont fait construire chacune un nouveau collège, sous la direction de M. Barger, architecte, Sierre.

Ces deux édifices, conçus avec art, sont en outre, mis à la hauteur de toutes les exigences modernes comme installations intérieures, tant comme confort et hygiène que comme solidité.

En effet, toutes les pourtrisons des deux bâtiments ont été faites en ciment armé, système F. Brazzola, ingénieur, Lausanne.

Les essais faits sous la haute direction de M. Burgener, ont démontré l'entière garantie des travaux qui, dans ces conditions de solidité, sont ce que l'on peut désirer de mieux comme sécurité contre l'incendie, les épidémies et l'humidité.

Il est heureux de voir des administrations communales se préoccuper de ce point, d'avoir ce que la technique moderne peut donner de mieux et nous ne saurions que la féliciter. L. B.

NOUVELLES DES CANTONS

Argovie

DRAME SANGLANT

Un drame sanglant s'est déroulé dans la nuit de dimanche à lundi à la scierie Hitz, à Baden. Deux charretiers de cet établissement, nommés Doerflinger et Tschopp, qu'occupaient la même chambre, ont été trouvés morts, lun

di matin, l'un, baignant dans son sang, l'autre, pendu au linteau de la porte. L'enquête a établi que les deux ouvriers étaient rentrés ensemble, qu'ils se sont vraisemblablement pris de querelle, que Tschopp a frappé son collègue à coups de couteau, puis s'est suicidé. Doerflinger était originaire du grand duché de Bade; il était employé depuis trois années à la scierie, tandis que le meurtrier était originaire du canton de Bâle-Campagne et était employé depuis le printemps chez M. Hitz.

Genève

LA MORT DE LA BARONNE DE ROTHSCHILD

La baronne Julie-Caroline de Rothschild est morte lundi soir, dans son château de Pregny. La baronne souffrait depuis une dizaine de jours d'un refroidissement contracté, croit-on, dans son parc. La baronne Julie-Caroline de Rothschild est née en 1830. Elle a épousé le baron Adolphe de Rothschild, décédé en février 1900. La défunte était arrivée dans son château de Pregny en avril dernier et se préparait à le quitter, ainsi qu'elle en a l'habitude, pour aller habiter la villa qu'elle a louée au cap Martin.

La baronne de Rothschild était liée d'amitié avec de hautes personnalités, notamment la reine Alexandra d'Angleterre et le duc de Wellington. On raconte d'autre part la curieuse histoire suivante: Le jour où l'impératrice d'Autriche fut assassinée à Genève par Lucheni, la baronne de Rothschild venait de déjeuner avec elle. Durant tout le repas, la baronne eut de sinistres pressentiments; et elle offrit son yacht, qui était ancré devant l'hôtel Beau-Rivage, à l'impératrice, pour retourner à Terite!, disant qu'il n'était pas prudent qu'elle se rendit dans cette ville par bateau ordinaire. Mais l'impératrice ne voulut rien savoir, disant qu'il lui plaisait au contraire, de se mêler à la population.

ECHOS

LES GAÏTÉS PARLEMENTAIRES

Le député à la tribune, terminant un discours que personne n'a écouté: — Ce que nous voulons, Messieurs, c'est la paix!

Une voix d'adversaire. — Qu'il nous la fiche!

Une autre voix d'adversaire. — Oui, qu'il nous la fiche.

Le président. — Messieurs, l'affichage est demandé.

Voix nombreuses d'adversaires. — Non, non.

Voix nombreuses de partisans. — Oui, oui.

Et c'est ainsi que fut voté l'affichage d'un discours que personne n'avait écouté.

POUR SAUVER LES NOYES

On n'avait guère, jusqu'à aujourd'hui, pour sauver les noyés, que la respiration par traction rythmique de la langue.

Le professeur G. Poë a inventé un appareil qui permet d'insérer de l'oxygène aux poumons engorgés.

Voici en quoi consiste sa découverte. Il a construit une machine composée de deux cylindres reliés par un tube que l'on peut adapter à la bouche du patient. De l'oxygène est emmagasiné dans un réservoir qui, par mouvement d'un piston, est envoyé dans les poumons. Pendant que l'un des cylindres renouvelle les globules du sang, l'autre, par inspiration, retire l'acide carbonique.

L'appareil ainsi composé est des plus simples. Il est appelé à rendre des services certains aux postes installés pour les asphyxiés par immersion.

Nouvelles à la main

Indice probant.

A la lecture des faits divers:

— Alors on pense que c'est un suicide?

— Sûrement.

— Et quelle preuve a-t-on?

— Il tenait un papier en main, la note de la modiste de sa femme!..

ETRANGER

ANGLETERRE

LA SANTE DE SIR HENRY CAMPBELL BANNERMAN

Les médecins ont prescrit à sir Henry Campbell-Bannerman, premier ministre anglais, un repos complet et un changement d'air.

Le président du Conseil anglais ira sur le continent, probablement à Marienbad, pour un temps assez long.

La date de son départ n'est pas encore fixée.

AUTRICHE-HONGRIE

CRISE PARLEMENTAIRE

Une crise nouvelle est sur le point d'éclater, crise de la présidence de la Chambre hongroise des députés. Le président Jusih, qui indisposa la semaine dernière, avait laissé les vice-présidents Navj et Rakovsky conduire les débats, est rentré hier et n'approuve pas l'attitude observée par ses collègues. On aurait dû exercer moins sévèrement selon lui, et plus justement, la discipline parlementaire contre les députés croates. Ceux-ci ont même tenté auprès du président intermédiaire une réconciliation, mais elle a échoué et les choses sont toujours au même point.

On a bien pu hier arriver au vote des trois premiers articles du tarif douanier, mais on

croit généralement que le président Jusih offrira sa démission et que les difficultés parlementaires en deviendront encore plus aiguës. La discussion a de nouveau été des plus vives et des injures graves ont été échangées notamment pendant un discours du Croate Supilo.

ITALIE

LE ROI D'ITALIE ET LES ETUDIANTS

Samedi, les étudiants de Rome ont organisé une promenade de bienfaisance pour donner des secours à la Calabre. Passant à 4 heures piazza del Popolo, ils ont rencontré le roi en voiture et l'ont respectueusement entouré. Victor-Emmanuel, s'apercevant qu'il avait oublié de prendre de l'argent, leur a dit en souriant: « Mes amis, je suis désolé de ne pas avoir d'argent sur moi, mais j'en ai à la maison; je vous en enverrai. » La familiarité du souverain a beaucoup plu aux étudiants qui l'ont acclamé.

TREMBLEMENT DE TERRE

Lundi après-midi, à deux heures vingt, une nouvelle et forte secousse de tremblement de terre a été ressentie dans la région déjà éprouvée, à Brancalone, Bianco, Ferruzzano et d'autres villages des environs. Les habitants, repris de panique, ont été camper en plein air malgré le temps horrible qu'il fait.

A trois heures, une autre secousse légère a été ressentie à Reggio-de-Calabre.

FRANCE

LA DEMISSION DE M. SARRIEN

La démission de M. Sarrien, comme président de la gauche radicale, est considérée comme définitive; peut-être même, M. Sarrien se retirera-t-il complètement du groupe. Il sera suivi, dans sa retraite par plusieurs membres influents.

RUSSIE

HAUTE TRAHISON

Les autorités de St-Petersbourg viennent de découvrir une organisation savamment ramifiée, dont le but était de vendre les plans de mobilisation les plus secrets au grand état-major allemand.

Un jour, deux individus, un Russe et un Juif, firent une visite au chef de la Sûreté de Varsovie et promirent de lui livrer les grands criminels d'Etat. Comme salaire, ils réclamaient 10,000 roubles. Le chef consulta le gouverneur militaire. L'argent fut payé rubis sur l'ongle. Les renseignements communiqués, deux hommes et une femme furent arrêtés dans un train, presque à la frontière russe.

Dans la malle de la dame gisaient des copies nombreuses de plans de mobilisation militaire concernant les provinces de l'Ouest avec le nombre de trains, l'effectif des troupes, la quantité de munitions, bref un schéma complet des transports par chemins de fer et de la mobilisation des régiments.

Les trois personnes incriminées, dont deux sont attachées aux bureaux de la mobilisation de la ligne de la Vistule, se rendaient à Thorn pour y remettre à un membre de l'état-major, embusqué, les précieux documents et toucher les émoluments fixés.

A Varsovie, on a procédé à toute une série d'arrestations où se lisent les noms d'hommes qui jouissent de la confiance publique, officiers de l'état-major du district militaire et employés des bureaux de mobilisation.

Les Russes n'ont point de secrets militaires. Le colonel Grimm rendit à l'Allemagne, il y a dix ans, des plans de mobilisation qui, depuis, ont dû être entièrement modifiés.

Bien que les crimes de haute trahison soient punis de la peine capitale, le colonel en question fut déporté en Sibérie où il est resté jusqu'à ce jour.

DEPECHE

TUES. PAR LEURS ENGIN

Lisbonne 19. — La police a fait publier la note suivante:

« Hier au soir, au moment où trois individus étaient en train de préparer des explosifs dans un but manifestement criminel, une explosion s'est produite. Il y a eu deux morts. On a procédé à une arrestation. »

LES JAPONAIS EN AMERIQUE

New-York 20. — On télégraphie de Wellington (territoire de Washington), que dix Japonais venus de la colonie anglaise et qui avaient franchi la frontière, ont été arrêtés.

Ont été mis aussi en état d'arrestation, il y a dix jours, 14 Japonais qui séjournaient illégalement dans le pays.

Les patrouilles qui surveillent la frontière ont, depuis six mois, obligé 300 Japonais à rebrousser chemin.

EN RUSSIE

Londres 20. — Le correspondant de la « Pall Mall » à Varsovie annonce que la section du parti révolutionnaire de Lodz vient de publier un manifeste dans lequel elle déclare se dissoudre ses adhérents ayant dégénéré en vulgaires bandits et employant les armes qui leur sont fournies pour combattre le capitalisme, à la perpétration de crimes de droit commun.

Varsovie 20. — La boutique d'un tailleur a été détruite par une bombe, un maître d'école russe qui passait a été tué. L'auteur de l'attentat n'a pu être arrêté, on croit qu'il s'agit d'une vengeance d'un ouvrier renvoyé.

PAYSANS REVOLTÉS

Paris 20. — On mande de Rome au « Matin » que de graves désordres agraires ont éclaté dans les Pouilles.

A Martano, les paysans révoltés blessèrent plusieurs carabinieri.

NAUFRAGES DANS LA MER NOIRE

Londres 20. — On mande de Varsovie à la Tribune qu'un ouragan terrible a sévi pendant deux jours sur la Mer Noire.

Onze steamers et vingt-sept voiliers ont fait naufrage. Quatre-vingt-neuf marins ont péri.

Constantinople 20. — Le vapeur « Kaplan » a fait naufrage près du cap Héraclé.

Les trois cents passagers ont tous pu être sauvés, mais huit matelots se sont noyés.

VAPEUR INCENDIE

Rio-de-Janeiro 20. — Un incendie a éclaté à bord d'un vapeur à Assomption. Le vapeur est déjà à moitié submergé.

POURQUOI SOUFFRIR?

Si les femmes qui souffrent écouaient l'avis de Mme Poloce, de Lyon, il y en auraient bientôt beaucoup moins à traîner une existence malheureuse.

Mme Poloce qui habite Lyon, 37 bis, rue Vieille Monnaie, a été pendant 4 années la plus malheureuse des femmes. Pendant 4 ans, son mauvais état de santé lui a fait endurer toutes les souffrances possibles. Pendant 4 années, on l'a soignée de différentes manières sans que son état s'améliore, et enfin, comme elle le dit elle-même: « Je me sentais partir ». A ce moment on a parlé dans les journaux de la guérison de M. Cadot de Lyon, où il demeure 9, rue du Mail, guérison remarquable. Mme Poloce s'est faite connaître auprès de M. Cadot et lui a demandé si réellement les pilules Pink lui avaient fait tant de bien. M. Cadot lui a confirmé que ses pilules Pink, il ne serait plus de ce monde,



Mme Poloce (Cl. Desherlaud, Lyon)

sans doute. Mme Poloce, dès le lendemain de cette visite, s'est mise à suivre le traitement des pilules Pink. Elle qui pendant quatre ans avait abominablement souffert, a trouvé le soulagement après avoir pris 2 boîtes de pilules Pink et après un traitement d'un mois et demi, elle était parfaitement rétablie, avait repris toutes ses forces et avait même engraisé.

Dans une longue lettre qu'elle a adressée à M. Gablin, le pharmacien bien connu, elle explique que sa santé avait décliné à la suite de surmenage compliqué de chagrins et d'ennuis. Elle avait étonnamment maigri, tout le monde la croyait poitrinaire. Aussi, elle ne mangeait plus, ne dormait presque plus. Dès qu'elle se trouvait au grand air, elle paraissait étouffer et était prise d'éblouissements. Elle avait des migraines si fortes qu'elle était obligée de rester couchée et qu'elle ne pouvait plus tenir un objet à la main.

Mme Poloce a demandé qu'on publie sa guérison. Elle cite son propre exemple aux personnes faibles de son entourage, mais écrit-elle, elle ne peut pas elle-même faire connaître à toutes les femmes qui souffrent, la belle guérison que les pilules Pink lui ont donnée.

Les pilules Pink sont recommandées contre l'anémie, la chlorose des jeunes filles, la faiblesse générale, les suites du surmenage physique ou mental, la névralgie, les maux d'estomac, les migraines, les névralgies, les douleurs.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse M.M. Cartier et Jorin, droguistes, Genève, Fr. 3,50 la boîte; 19 fr. les 6 boîtes franco.

Cartes de visite. CARTES de NOUVEL-AN ORDINAIRES, FANTAISIES, LUXES ENVELOPPES ASSORTIES A l'imprimerie E. GESSLER, Sion.

ABONNÉS ET LECTEURS

DE LA FEUILLE D'AVIS DU VALAIS, faites vos achats dans les magasins et chez les négociants qui publient leurs annonces dans ce journal.

Journal et Feuille d'Avis du Valais à Sion Renseignements

Années d'existence	5 ans
Lieu d'apparition	Sion
Lieu de propagation	Tout le Valais
Caractère du Journal	Informations
Il paraît	trois fois par semaine
Prix de l'abonnement	un an 6,50; 6 mois 3,25; 3 mois 2.
Pages de texte	2 et demie
Page d'annonces	une et demie
Tarif la ligne (corps 8)	Valais 0,15 Suisse 0,20 Etranger 0,30
Tarif la ligne réclame	(corps 8) 0.40 la ligne
Une page	100 francs
Une demi page	70 —
Un quart de page	40 —
Pour insertions répétées	Rabais suivant l'importance

Tirage très important

Pour renseignements s'adresser à

L'Agence de publicité Louis MAYOR, Genève

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSION
ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE
E. GESSLER SION
RUE DE LA DENT-BLANCHE

ADMINISTRATION
DU

Journal et Feuille d'Avis du Valais

circulaires — Livres	Impressions soignées en tous genres
Cartes de visite — Cartes d'adresse	Cartes de vins — Etiquettes pour vins
Lettres de mariage	Catalogues — Prix-courants —
Enveloppes — Têtes de lettres	Affiches — Programmes — Lettres de voiture
Lettres de faire part	Chèques — Memorandums
Journaux — Brochures — Registres	Factures — Diplômes
Actions — Obligations	Menus —
Cartes de fiançailles	etc.. etc.

Travail prompt et soigné

Feuilleton de la Feuille d'Avis du Valais (11)

AVEUGLE AMITIÉ

X

— Que voulez-vous donc que je fasse?
— Votre devoir était d'éloigner ce godelureau, un sot et un vaniteux.
— Voilà bien de grands mots! Vous êtes beaucoup trop sévère pour Vilfrid; mais cela est affaire à vous. Dans peu de temps, vous pourrez agir comme bon vous semblera, quand vous serez marié.
Sprigg hochâ la tête; il était sur le point d'éclater; son sang bouillonnait de colère. Cependant il sut se maintenir, sachant qu'il jouait son va-tout.
— Le jour où je serai le maître, se borna-t-il à dire, je mettrai ordre à cette infirmité.
— Vous ferez ce que votre conscience vous ordonnera, dit sentencieusement le vieux gentilhomme, je me garderai bien de vous donner des conseils, car vous ne les suivriez pas.
— Il y a des chances!

— Je le sais. Voilà pourquoi je m'abstiens. L'armateur revint à l'origine de la conversation.
— En attendant, dit-il, il faut vous soigner. Il faut soigner aussi votre sœur et votre fille.
— C'est bien mon intention.
— Je ne sais pas ce que vous a ordonné votre médecin, mais moi je ne permettrai de vous donner un bon conseil, et un conseil que vous pourrez suivre. Il vous faut changer d'air et je n'en connais pas de meilleur que celui des collines d'Oxford.
— Vous croyez qu'il soit bon?
— De cela, je suis sûr.
— Vous connaissez donc le pays?
— Comment? si je le connais? Je crois bien. J'y ai une propriété où je vais puiser des forces quand je me sens fatigué.
— Vous ne m'aviez jamais parlé de cela.
— Je ne sais pourquoi; il n'y a pas de raisons.
— Quelqu'un la garde en votre absence?
— Oui, j'y ai quatre domestiques des deux sexes. Je les mets volontiers à votre disposition.
— Je vous remercie, mon cher ami Sprigg, de cette excellente proposition que vous avez l'amabilité de me faire.
— Que vous acceptez, j'imagine?
— En principe oui.

— Et pourquoi pas de fait?
— Dame, je suis pris à court?
— Dites plutôt que vous n'êtes pas l'homme des résolutions promptes. Sans doute, ce n'est pas un château, mais il y a huit chambres à coucher, deux salles à manger et un grand salon. De plus un pavillon dans lequel peuvent loger une douzaine de serviteurs. Les pièces sont spacieuses, il y a un jardin d'agrément devant la maison; derrière un verger; rempli de fruits en cette saison. Au bout, un petit bois limité par une rivière aux eaux claires et poissonneuses. Que vous faut-il de plus?
— Votre offre est certainement très séduisante.
— Non seulement vous avez la pêche, mais vous avez aussi la chasse et le pays est très giboyeux. En outre, il y a dans le village une église et un desservant qui est la perle des hommes, il vous fera l'accueil le plus charmant.
— Arrêtez-vous, mon cher Sprigg, ou de ce pas je me rends à la gare et je prends un billet pour votre village.
— Cela ne pourrait se faire ainsi.
— Ah! vous voyez bien qu'il faut toujours prendre des dispositions quand on doit changer de place.
— En voici la raison; le village n'est pas desservi par le chemin de fer, le télégraphe

n'y a pas encore été installé, mais il y a un bureau de poste. Je vous demande seulement le temps d'écrire à mes domestiques de vous préparer des chambres et d'aller vous attendre à la gare avec la voiture. Il y a environ une heure de la gare à Saint-George.
— Eh bien Sprigg, vous allez déjeuner avec nous et vous voudrez bien renouveler votre proposition devant ces dames.
— Je ferai ce que vous voudrez. Mais ce n'est pas cela que je ferai à votre place.
— Que feriez-vous donc!
— Je vous dirai simplement ceci; j'accepte mon cher Sprigg, comme je suis libre, je partirai demain à votre propriété et ma famille m'accompagnera; je ferai preuve d'autorité c'est ainsi, je crois, que font tous les hommes qui sont maîtres chez eux.
Sir Barnett esquissa un geste muet.
— Sans quoi, mon cher ami, voyez-vous on arrive à aucun résultat. Consulter deux femmes? Mais c'est la chose la plus imprévue qui soit; avec les « si », et avec les « mais » on n'arrive jamais à une solution.
— On voit bien que vous n'en avez pas autour de vous, Sprigg.
— Soyez seulement tranquille, quand j'en aurais, il n'y aura qu'un maître chez moi, et ce sera votre serviteur.
— Enfin, vous me ferez le plaisir de dé-

jeuner avec nous?
— Oui, si vous le croyez nécessaire.
— Cela me fera bien plaisir.
— Quand sir Barnett fut servi, les hôtes prirent leurs places autour de la table. Le repas était intime. Seuls y assistaient sir Barnett, sa sœur, sa fille et Sprigg.
— Au surplus, fit-il, notre ami vous dira l'excellente proposition qu'il est venu nous faire.
— Parlez, cher monsieur Sprigg, dit la vieille demoiselle d'un air encourageant.
L'attention de Mizzie était tout particulièrement grande. L'attitude du convive ne lui inspirait aucune confiance.
— Oh! fit-il, la proposition dont parle sir Barnett et que je lui ai faite à lui-même est peu compliquée. Sir Barnett est légèrement souffrant, vous avez l'air de ne pas vous porter mieux...
— Le fait est, dit Mlle Anna, en faisant un geste lent qui était une approbation.
— Et alors, j'ai pensé que l'air de Londres en ce moment-ci du moins, ne vous valait pas grand chose.
Mizzie eut peur d'un nouveau voyage sur le yacht, elle eut le désir d'aller audevant.
— Cependant nous sortons assez fréquemment; nous faisons de longs stages dans le parc.

— Sans doute, sans doute, dit Sprigg, mais tout cela à part, vous continuez à respirer l'air de Londres.
— Notre ami a raison, appuya Mlle Anna Barnett, n'êtes-vous pas de mon avis mon frère?
— Certainement.
— Eh bien, voilà dit le faux Sprigg avec rondeur, je voulais simplement vous conseiller de changer d'air.
— Et vous voudriez nous proposer une promenade en mer? demanda Mizzie inquiète de ce projet.
— Mieux que cela, un séjour à la campagne.
— Oui, fit sir Barnett, ce grand cachottier ne nous avait pas dit qu'il avait une maison de campagne.
— Où donc est-elle? interrogea la vieille demoiselle.
— Dans les collines d'Oxford.
— Comme vous voyez, risqua sir Barnett, ce n'est pas très éloigné.
— Non, ce n'est pas très éloigné. Sans être un palais, ma propriété est encore assez confortable, autant qu'on peut avoir le confortable à la campagne. Je répète ce que j'ai dit à l'honorable sir Barnett, elle se compose de huit chambres à coucher, deux salles à manger, et un grand salon, il y a plusieurs cabinets de toilette et une salle de bain; il

y a aussi un pavillon pouvant loger une douzaine de serviteurs. Un jardin d'agrément précède la maison. De l'autre côté il y a un verger rempli de fruits, puis un petit bois et une rivière qui limite le tout. La gare du chemin de fer est à une heure de voiture. Le village compte sept à huit cents âmes et il y a un excellent curé.
— Combien vous êtes heureux, mon ami Sprigg!
— Il ne tient qu'à vous de partager mon bonheur, mademoiselle.
— Comment cela?
— Sir Barnett intervint:
— C'est dans cette propriété ma sœur que Sprigg veut nous envoyer chauffer d'air.
— Vraiment!
— Oui, mademoiselle je mets bien volontiers ma propriété à votre entière disposition.
— Comme vous êtes aimable!
— Vous n'y serez pas gênés; vous serez tous les trois seuls!
— Comment, Sprigg, vous ne viendrez pas avec nous? questionna sir Barnett.
— Non, je le regrette, mais en ce moment-ci, mes affaires exigent ma présence à Londres. Mizzie respira. Elle était presque rassurée, séjour à la campagne n'était pas fait pour lui déplaire. Surtout avec la pensée que l'armateur n'y viendrait pas. Si encore ce sé-

jour devait se prolonger jusqu'à l'heure de sa majorité, ce serait le plus grand bonheur qui pourrait lui arriver.
— Eh bien, que pensez-vous tous de ma proposition?
— Sir Barnett regarda sa sœur, celle-ci regarda Mizzie, personne ne prenait l'initiative d'une décision.
L'armateur s'impatienta.
— Vous êtes tout à fait libre de décliner ma proposition si elle vous déplaît. Vous n'êtes pas obligés de l'accepter, dit-il, d'un ton bourru.
— Voyons Sprigg ne vous mettez pas en colère. Ces dames attendant que je leur donne mon opinion.
— Vous ne vous y empressiez pas.
— Vous vous trompez, mon ami, et je suis certain que ma sœur est heureuse de cette combinaison.
— Certainement! dit Mlle Anna. N'est-ce pas Mizzie.
— Je suis toujours d'accord avec vous, chère tante. Vos conseils me sont précieux et je les accueille avec un empressement affectueux.
— Là, fit sir Barnett, êtes-vous content maintenant?
— Oui. J'aime à constater que vous comprenez toute la sollicitude que j'ai pour des santés qui me sont chères!

— Vous nous comblez, sir Sprigg.
— Eh bien, quand vous déciderez-vous de partir.
— Si mon frère le veut, dès cette semaine?
— Oui, ma sœur, vous pouvez faire vos préparatifs.
— Veuillez me dire le jour qu'il vous plaira de choisir afin que j'avertisse en temps opportun mon personnel et qu'on aille vous chercher à la gare.
— C'est à ces dames de décider.
— Eh bien, mon frère, nous sommes aujourd'hui mercredi, nous pouvons partir samedi matin.
— A merveille, fit Sprigg.
L'armateur prit congé.
Une fois dehors, il se frotta les mains:
— Allons, mon vieux Karrick voilà qui est bien travailler!
XI
— Ma chère Edith, j'ai tenu à donner rendez-vous dans votre parc au policier qui fait notre enquête afin que vous et notre bonne Mizzie appreniez en même temps que moi, les résultats de ces démarches.
— C'est bien à vous, Vilfrid je vous remercie de cette attention. A vrai dire, j'y comptais bien, car je suis en tiers avec vous pour tout ce qui concerne ces questions-là.

— C'était bien la moindre des choses! Lady Buckler regarda vers la grille.
— Tiens voilà Mizzie, dit-elle.
— Vilfrid alla à sa rencontre suivi d'Edith.
— Permettez que je l'embrasse?
— Le contraire m'eût surpris et choquée, fit lady Buckler.
— Oui, ce serait du joli, si un mari n'em brassait pas sa femme, quand elle se présente à lui.
— Ajoutez, ma bien aimée: Quand il en est si privé!
— A Vilfrid, c'est une bien terrible existence, que la nôtre. Nous sommes mariés sans l'avouer.
— Ma chère Mizzie, il est temps que cela prenne fin, je sens que le sacrifice va bientôt être au-dessus de mes forces!
— Allons, allons, monsieur mon cousin, encore un peu de patience. Tâchez de ne pas oublier que votre femme est sans grand courage, et qu'il vous appartient de la remonter.
— Oh oui, fit la jeune femme, il faut me remonter et beaucoup même.
— Comme tu dis cela: Mizzie, y a-t-il quelque chose de nouveau?
— Hélas oui.
— Parlez vite; s'écria Vilfrid impatient.
(à suivre)